



Bruxelles, le 19 décembre 2025

## Réaction du Collège des cours et tribunaux à l'enquête de la Cour des Comptes sur les délais de traitement des affaires judiciaires.

**Garantir une justice accessible et efficace est une responsabilité partagée. À la suite de l'enquête de la Cour des comptes sur les délais de traitement des affaires judiciaires en Belgique, le Collège des cours et tribunaux tient à réaffirmer ses engagements.**

La Cour des comptes a publié, le 23 octobre 2025, son rapport sur [les délais de traitement des affaires judiciaires.](#)

Le Collège des cours et tribunaux a notamment pour mission de prendre des mesures en vue d'assurer une justice accessible, indépendante, rapide et de qualité. Il veille à une gestion optimale des ressources et soutient les comités de direction des cours et tribunaux, notamment :

- en développant des outils de pilotage ;
- en agissant comme porte-parole du management judiciaire.

À travers ses actions, il œuvre à l'amélioration continue des processus, de la qualité et des délais de traitement des dossiers judiciaires.

Le Collège partage un objectif fondamental : **garantir aux citoyens des délais raisonnables** dans le traitement de leurs affaires. Ce principe est au cœur du [Mémorandum](#) adressé au gouvernement en mai 2024 et des projets actuellement en cours.

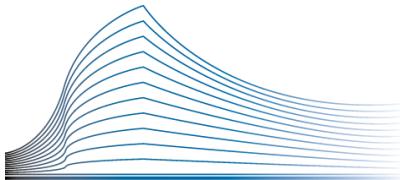
### Réponse aux principaux constats de la Cour des comptes

#### Contrat de gestion et normes de temps

Le Collège confirme qu'aucun contrat de gestion, au sens de la loi sur la gestion autonome, n'a encore été conclu avec la Ministre de la Justice. Un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre concrètement cette autonomie avait été élaboré en 2023. Pour des raisons politiques, ce projet n'a pas pu être adopté.

Le Collège demande la mise en œuvre effective de l'autonomie et plaide aujourd'hui :

- pour que le premier contrat de gestion établisse les bases nécessaires : indicateurs, outils et mécanismes de suivi ;



- pour une amélioration des durées de traitement, à déterminer dans un second contrat de gestion en fonction des ressources mises à la disposition des juridictions.

### Ecarts dans les délais de traitement

Le Collège confirme que des écarts de délais existent entre divisions, cantons ou ressort. Pour y remédier, il a lancé le projet « Délais de traitement ». Ce projet vise, dans une première étape, à cartographier ces délais de manière uniforme. Il repose sur des échanges directs avec les cours et tribunaux afin de garantir la fiabilité des données collectées et de les associer à la recherche de solutions.

### Données et outils de gestion

Depuis 2014, le Collège a mis en place une [production statistique](#) complète, malgré des obstacles majeurs tels que la qualité insuffisante des données, la pénurie d'analystes, la dépendance vis-à-vis du SPF Justice pour l'extraction des données et les évolutions du paysage applicatif « métier ». Cette réalité complexifie considérablement la collecte statistique.

Les délais sont désormais publiés pour toutes les juridictions depuis 2005, et les délais moyens de traitement depuis 2024, dans les rapports de fonctionnement. Afin d'alimenter davantage les outils de monitoring destinés aux cours et tribunaux et d'établir le lien entre les effectifs réels et les délais de traitement, le Collège a demandé en 2023 une extraction des données PersoPoint relatives au cours et tribunaux. Cet accès a été refusé par le SPF Justice.

### Rapports de fonctionnement et mesure de la charge de travail

Le Collège partage l'analyse de la Cour des comptes selon laquelle [les rapports de fonctionnement](#), tels que définis par le Conseil supérieur de la Justice, ne permettent pas une analyse suffisamment détaillée par division ou par canton.

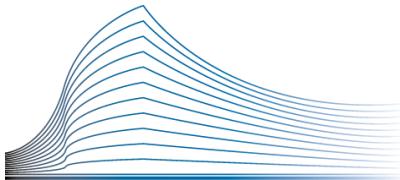
Le Collège a entamé une réflexion visant à réformer leur logique et leurs rubriques afin qu'ils deviennent des instruments efficaces pour évaluer la performance et la gestion des cours et tribunaux.

Cette évolution nécessitera des changements législatifs et une co-construction avec la Ministre de la Justice et le Conseil supérieur de la Justice. L'objectif est de permettre, à terme, une transparence accrue et un suivi rigoureux des futurs plans de gestion issus d'une véritable autonomie de gestion.

En revanche, le Collège n'est pas d'accord avec le constat de la Cour des Comptes concernant [la mesure de la charge de travail](#).

La mesure la plus récente des temps de travail a été réalisée selon une méthode utilisée avec succès aux Pays-Bas depuis 2011, tous les trois ans.

L'enregistrement a été effectué par un partenaire externe, garantissant la fiabilité des données.



Cette mesure offre une image objective de l'ampleur et de la répartition de la charge.

Les autres remarques semblent indiquer une confusion entre le délai de traitement (durée totale d'un dossier) et le temps de traitement (temps consacré par le magistrat ou le greffier à un dossier).

### Gouvernance et moyens

Le Collège souligne les avancées réalisées au cours des dernières années :

- la mise en place de 49 comités de direction ;
- l'optimisation des frais de fonctionnement (dont les cours et tribunaux assurent la gestion) ;
- la professionnalisation de la communication ;
- la création de tableaux de bord internes.

Il a également développé des compétences clés, telles que l'expertise RGPD en appui des cours et tribunaux et la maîtrise de l'organisation. Le Collège rappelle que ces progrès ont été accomplis malgré un sous-investissement structurel et des contraintes légales et procédurales.

### **Construire la justice de demain**

- Le Collège s'engage à fixer des objectifs clairs en matière de délais dans le cadre du futur contrat de gestion. Il développera des indicateurs et des outils de monitoring adaptés aux besoins des cours et tribunaux afin de détecter, aussi rapidement que possible, les délais anormalement longs.
- La coopération avec le ministère public sera renforcée afin d'obtenir, à terme, une vision complète de la chaîne pénale.
- Le Collège poursuivra l'amélioration de la qualité des données et la transparence des statistiques.
- Enfin, il continuera à plaider pour un investissement accru dans la Justice, condition indispensable pour garantir l'État de droit.

Malgré des contraintes de dépendance encore trop fortes vis-à-vis de l'exécutif en matière de digitalisation, de budget et de statistiques, le Collège reste déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité et la célérité de la justice, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Ces actions sont essentielles pour préserver la confiance des citoyens et assurer un fonctionnement judiciaire efficace et accessible.